

2018 DDCT 73 Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et la signature du Contrat de ville parisien en mai 2015, huit conseils citoyens ont vu le jour dans les quartiers populaires, un par arrondissement concerné. Composés d'un collège d'associations et d'acteurs locaux et d'un collège d'habitants (tirés au sort sur liste de la Caf ou volontaires), ces conseils citoyens sont un levier important pour favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux aux politiques conduites dans les quartiers populaires.

Ils visent à garantir la place des habitants dans les décisions qui les touchent à travers notamment leur participation aux instances de pilotage, mais aussi à favoriser leur libre expression et à créer un espace de projets et de propositions. Ils contribuent ainsi à retisser des liens entre habitants et institutions pour que les politiques publiques conduites répondent mieux à leurs besoins et attentes.

Les huit conseils citoyens ont déjà pu, depuis leur mise en place en 2016, prendre une part active aux comités de pilotage locaux et parisiens de la politique de la ville, rencontrer des partenaires du Contrat de ville et proposer des projets au budget participatif, tirant parti de la politique ambitieuse de la Ville de Paris en matière de participation citoyenne.

Ils bénéficient, depuis mars 2017, de l'appui de huit postes d'adultes-relais, cofinancés par l'Etat et la Ville de Paris, qui ont pour fonction l'animation et l'accompagnement de ces conseils citoyens.

Parce que ces conseils citoyens ont vocation à être largement ouverts et à favoriser la participation de tous, leur travail de mobilisation des habitants est essentiel. La présente délibération entend soutenir leur action grâce au versement d'une subvention leur permettant notamment de mieux communiquer auprès des habitants et de favoriser le lien social. Elle illustre ainsi la priorité accordée par la Ville de Paris à la participation des habitants et son souci de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires.

Il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions aux associations auxquelles les conseils citoyens ont choisi de s'adosser pour leur fonctionnement et à l'association constituée par le conseil citoyen du 18ème arrondissement :

Association AIRES 10 (10^{ème} arrondissement)

L'association AIRES 10 encourage et participe au développement de la vie des quartiers populaires du 10^{ème} arrondissement, à la communication entre les différentes catégories sociales sous toutes ses formes, à l'éducation populaire, à une solidarité réelle et durable, à la mise en œuvre des moyens pour y parvenir. L'association s'attache tout particulièrement à favoriser et mettre en œuvre : la rencontre entre les générations, les communautés et les classes sociales ; l'accès à toutes activités culturelles ou sportives ; la lutte contre les inégalités sociales ; toute action concrète en direction des populations en difficultés.

Soucieuse de soutenir le Conseil citoyen du 10^{ème}, l'association a accepté d'héberger en son sein l'animatrice-accompagnatrice et de porter, pour son compte, les moyens financiers mis à sa disposition.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 10^{ème} et du soutien apporté par l'association AIRES 10, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

Association La Compagnie par Has'arts (11^{ème} arrondissement)

La Compagnie par Has'arts est un collectif artistique et citoyen, mêlant arts de la rue et éducation populaire qui s'attache à créer des espaces et des temps de réflexion et d'action pour agir sur le territoire, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles.

Les projets proposent des manières alternatives d'imaginer et d'agir sur le cadre de vie, en y associant tous ceux qui le souhaitent: ateliers d'éducation populaire participatifs, interventions artistiques dans l'espace public, résidences artistiques, actions pédagogiques. Dans la continuité de ces actions, la compagnie par Has'Arts a été choisie par le Conseil citoyen du 11^{ème} arrondissement pour gérer sa subvention de soutien.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 11^{ème} et du soutien apporté par l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

Association Rungis Brillat Peupliers-ARBP (13^{ème} arrondissement)

L'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) développe divers projets visant à soutenir et développer le lien social dans les quartiers du 13^{ème} arrondissement. Ses premières actions visaient à l'accompagnement des habitants dans le cadre de la restructuration de la résidence Brillat-Savarin, avec en premier lieu l'organisation de la fête des associations et des habitants, événement devenu depuis annuel. Les projets qui ont suivi visent à ce que tous les habitants puissent exercer leur citoyenneté, à tous les âges de la vie, dans des actions locales concrètes. Elle s'occupe également du Fonds de Participation des Habitants depuis 2003. Dans la continuité de ces actions, l'ARBP a été choisie par le Conseil citoyen du 13^{ème} arrondissement pour gérer sa subvention de soutien.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 13^{ème} et du soutien apporté par l'association RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 euros.

Association CASDAL 14 (14^{ème} arrondissement)

L'association, depuis sa création en 2003, s'est donnée pour mission de promouvoir et développer l'éducation populaire et la création artistique tout en favorisant les échanges entre les habitants du quartier. Elle assure la mise en œuvre et l'organisation de pratiques culturelles, artistiques, scientifiques, techniques et sportives au sein de centres d'animation.

Soucieuse de soutenir dès ses débuts le développement du Conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement, elle a accepté d'héberger en son sein l'animatrice-accompagnatrice et de porter, pour son compte, les moyens financiers mis à sa disposition.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 14^{ème} et du soutien apporté par l'association CASDAL 14, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

Association Ecoute Habitat 17 (17^{ème} arrondissement)

Créée en 2009, l'association Ecoute habitat 17 œuvre à la défense et au respect des droits des locataires, ainsi qu'à l'animation du quartier par l'organisation de moments de convivialité (fête du jardin autour de deux jardins partagés, fête des voisins, visite pour les parents et leurs enfants, repas de Noël...). Au plus près du terrain, elle est à l'écoute des habitants pour améliorer leur quotidien et faire remonter leurs difficultés.

Soucieuse de soutenir le développement du Conseil citoyen du 17^{ème} arrondissement, elle a accepté d'héberger en son sein l'animatrice-accompagnatrice et de porter la subvention pour le Conseil citoyen du 17^{ème}.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 17^{ème} et du soutien apporté par l'association ECOUTE HABITAT 17, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

Association Conseil citoyen Paris 18^{ème} (18^{ème} arrondissement)

Constituée en novembre 2016, l'association Conseil citoyen Paris 18^{ème} entend, à l'instar des autres Conseils citoyens, favoriser l'expertise partagée et l'expression de la parole des habitants des quartiers populaires, souvent éloignés des processus traditionnels de participation. Le Conseil citoyen entend participer pleinement à la gouvernance du Contrat de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 18^{ème}, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 euros à l'association CONSEIL CITOYEN PARIS 18^{ème}.

Association Mathurin Moreau Simon Bolivar Chauffourniers (19^{ème} arrondissement)

Depuis 2006, l'association Mathurin Moreau Simon Bolivar Chauffourniers met en œuvre de l'aide au soutien scolaire et à l'alphabétisation, ainsi que des sorties ludiques, sportives ou éducatives dans le 19^{ème} arrondissement, à destination des enfants mais aussi de leurs parents.

Le conseil citoyen du 19^{ème} arrondissement a choisi cette association pour gérer sa subvention de soutien.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 19^{ème} et du soutien apporté par l'association MATHURIN MOREAU SIMON BOLIVAR CHAUFOURNIERS, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 euros.

Association AOCSA – La 20^{ème} Chaise (20^{ème} arrondissement)

L'AOCSA est l'association porteuse du centre social du quartier des Amandiers dans le 20^{ème} arrondissement. Elle intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants.

La 20^{ème} Chaise est un partenaire structurant, notamment dans le cadre de ses actions de lien social et des projets menés en direction des publics jeunes, mais également des ateliers sociolinguistiques et des permanences d'accès aux droits. Elle porte également le projet de médiateur animateur inter-partenarial du quartier des Amandiers. Elle a développé ces dernières années de nombreux projets de participation des habitants. Le soutien au conseil citoyen du 20^{ème} s'inscrit dans la continuité de ces projets.

Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 20^{ème} et du soutien apporté par l'association AOCSA – LA 20^e CHAISE, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 euros.

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 20 000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris